



Distr. générale
31 juillet 2017

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Vingt-neuvième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone**

Montréal (Canada), 20-24 novembre 2017

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire*

**Questions intéressant à la fois la Convention de Vienne
et le Protocole de Montréal : rapports financiers et budgets
des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention
de Vienne et le Protocole de Montréal**

**Projet de budget révisé pour 2017 et projets de budget
du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
pour 2018 et 2019**

Note du Secrétariat

1. Le Secrétariat a l'honneur de présenter ci-joint le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget pour 2018 et 2019 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (voir l'annexe I), ainsi qu'un organigramme et un tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone (voir l'annexe II). L'annexe III présente le barème des contributions volontaires des Parties correspondant aux projets de budget pour 2018 et 2019.
2. Le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget pour 2018 et 2019 sont résumés aux tableaux 1 et 2 de l'annexe I. Les budgets ventilés figurent au tableau 3 de l'annexe I et sont accompagnés de notes explicatives.
3. Le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget pour 2018 et 2019 ont été examinés et approuvés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) conformément au paragraphe 17 du mandat régissant l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.
4. Au paragraphe 10 de la décision XXVI/21, les Parties ont demandé au Directeur exécutif du PNUE de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal jusqu'au 31 décembre 2025. Toutefois, à sa deuxième session tenue en mai 2016, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement n'a approuvé la prolongation du Fonds que pour trois ans, jusqu'au 31 décembre 2019, conformément au cycle triennal des Fonds d'affectation spéciale similaires administrés par le PNUE. Le Secrétariat a depuis appris du Directeur exécutif du PNUE que la demande des Parties visant la prolongation du Fonds d'affectation spéciale jusqu'au 31 décembre 2025 serait soumise pour approbation à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa troisième session, qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017.

* UNEP/OzL.Pro.29/1.

5. Dans la présente note, toutes les références au dollar s'entendent du dollar des États-Unis.

A. Budget révisé pour 2017

6. Le budget révisé pour 2017 a été réduit de 209 050 dollars (4 %) par rapport au budget approuvé (5 355 004 dollars), le ramenant ainsi à 5 145 954 dollars, par suite des révisions ci-après : des économies de 185 000 dollars sur le coût de l'organisation conjointe de la onzième réunion de la Conférence des Parties et de la vingt-neuvième Réunion des Parties, qui seront accueillies par le Gouvernement canadien en novembre 2017. Ce montant correspond au coût des services d'interprétation, qui seront assurés par le Gouvernement canadien. Par suite de ces économies, les dépenses au titre de l'appui au programme ont été réduites de 24 050 dollars

7. Au paragraphe 8 de la décision XXVIII/16, les Parties ont demandé au Secrétariat de veiller à ce que les crédits dont il disposera au titre des dépenses d'appui au programme en 2017 et les années suivantes soient pleinement utilisés et, si possible, de les imputer sur les rubriques administratives du budget approuvé. Conformément à cette décision, le Secrétariat a prévu d'utiliser pleinement les ressources disponibles au titre des dépenses d'appui au programme, en coordination avec le PNUE. Les ressources prévues à ce titre pour 2017 serviront à financer le personnel administratif et l'amélioration continue du site du Secrétariat et du système d'inscription des participants aux réunions.

B. Le point sur la situation de trésorerie en 2017 et 2018

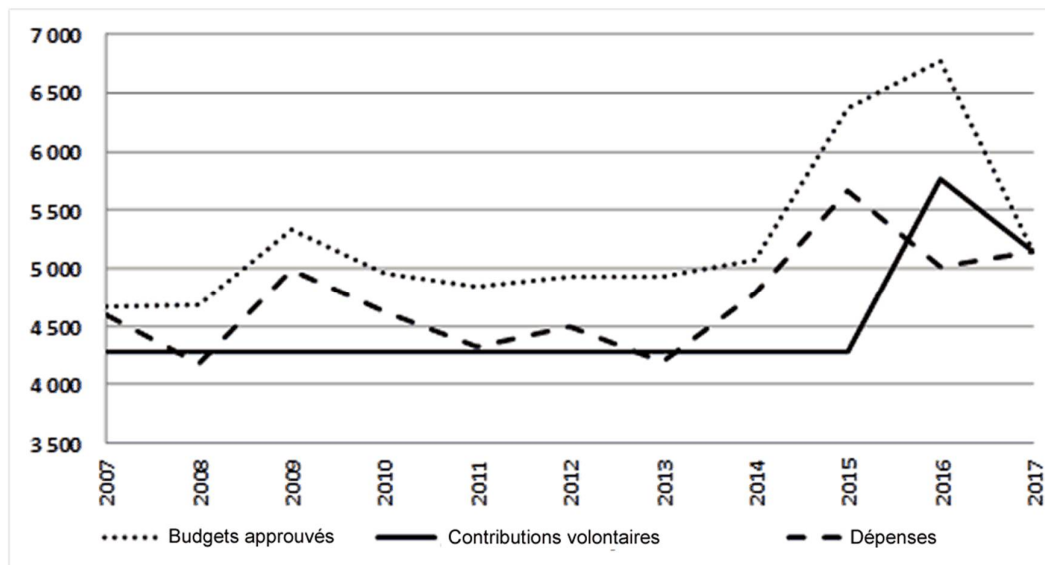
8. Dans la décision XVIII/5, les Parties sont convenues d'un montant de contributions volontaires de 4 276 933 dollars à compter de 2017. À cette date, le solde du Fonds était de 8 millions de dollars. Entre 2007 et 2016, les Parties sont convenues de maintenir le montant des contributions volontaires à un niveau constant de 4 276 933 dollars en prélevant sur le solde du Fonds les années où les dépenses dépasseraient le montant des contributions. De 2014 à 2016, les années précédant l'Amendement de Kigali, les budgets ont augmenté sensiblement, du fait des réunions supplémentaires organisées à la demande des Parties.

9. En juillet 2016, le Secrétariat a alerté les Parties sur les problèmes de trésorerie imminents dus à l'augmentation des dépenses, au gel du montant des contributions et au montant élevé des arriérés de contributions¹. Plusieurs Parties ont répondu à l'appel en réglant promptement leurs arriérés de contributions, leurs contributions pour 2016 et leurs engagements de contributions pour 2017. Grâce à cette réponse positive et aux efforts du Secrétariat pour réaliser des économies chaque fois que possible par-delà sa gestion prudente des ressources financières, fin 2016 le solde de trésorerie s'établissait à 2 486 685 dollars. Ce chiffre comprenait, toutefois, un montant de 659 598 dollars correspondant à des avances de contributions pour 2017.

10. Au paragraphe 3 de la décision XXVIII/16, les Parties sont convenues de porter à 5 756 630 dollars le montant des contributions volontaires pour 2017, soit une majoration de 7,5 % du budget approuvé pour 2017, pour financer le budget et reconstituer 50 % de la réserve de trésorerie requise, soit 15 % du projet de budget annuel. La figure 1 montre l'évolution des budgets annuels, des dépenses et des contributions volontaires de 2007 à 2017, les chiffres indiqués dans le budget et les dépenses approuvés pour 2017 étant identiques à ceux figurant dans le projet de budget révisé pour 2017 (voir section A).

¹ UNEP/OzL.Pro.28/4 : Projet de budget révisé pour 2016 et projets de budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour 2017 et 2018.

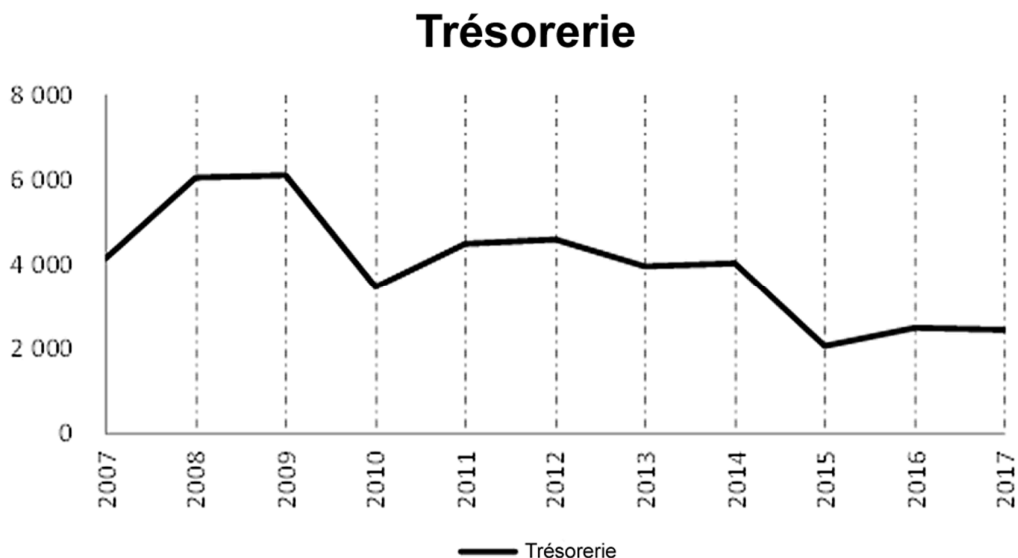
Figure 1
Évolution des budgets approuvés, des dépenses et des contributions volontaires de 2007 à 2017
 (en milliers de dollars)



11. En 2016, les dépenses ont représenté 74 % du budget approuvé, par suite de contributions à des fins déterminées reçues de plusieurs Parties pour compenser le coût de l’organisation des réunions, de l’imputation du coût du personnel administratif sur les dépenses d’appui au programme et d’économies réalisées par le Secrétariat.

12. La figure 2 illustre la situation de trésorerie du Fonds d’affectation spéciale pour le Protocole de Montréal de 2007 à 2017, les chiffres pour 2017 étant des projections. Le solde de trésorerie projeté suppose un taux de recouvrement des contributions de 100 % en 2017, moins les contributions pour 2017 d’un montant de 659 598 dollars versées par anticipation en 2016.

Figure 2
Évolution de la situation de trésorerie de 2007 à 2017
 (en milliers de dollars)



Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Trésorerie	4 147	6 053	6 107	3 463	4 491	4 595	3 956	4 028	2 057	2 487*	2 438**

* Dont 659 598 dollars de contributions pour 2017 versés en 2016.

** Hormis 659 598 dollars de contributions pour 2017 versés en 2016 et sur la base d’un taux de recouvrement de 100 % des contributions restantes pour 2017.

C. Projets de budget pour 2018 et 2019

13. Le Secrétariat a établi les projets de budget pour 2018 et 2019 en se fondant sur les montants estimatifs les plus précis dont il disposait à l'époque. Toutes les modifications dues à des décisions des Parties ou à des variations imprévues des coûts seront présentées aux Parties au cours des années ultérieures sous forme de révisions budgétaires.

14. Les notes explicatives accompagnant les projets de budget indiquent brièvement comment ceux-ci ont été établis.

15. Le projet de budget pour 2018 a été augmenté de 9 % par rapport au projet de budget révisé pour 2017 en raison des ajustements ci-après :

a) Une augmentation de 29 662 dollars des coûts salariaux, représentant un ajustement de 2 % pour inflation;

b) Une augmentation du coût de l'organisation des réunions de 464 760 dollars, correspondant aux éléments suivants :

- i) Une augmentation de 13 520 dollars (représentant un ajustement de 2 % pour inflation) du coût de l'organisation des réunions du Groupe de travail à composition non limitée;
- ii) Une augmentation de 252 000 dollars correspondant au coût partagé de la réunion conjointe de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne (onzième réunion) et de la vingt-neuvième Réunion des Parties en 2017 entre la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, tandis qu'en 2018, le coût de la réunion sera uniquement à la charge du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal;
- iii) Une augmentation de 185 000 dollars correspondant au coût des services d'interprétation, qui en 2017 ont été fournis par le Gouvernement canadien pour la réunion conjointe de la Conférence des Parties (onzième réunion) et de la vingt-neuvième Réunion des Parties en 2017. En 2018, le coût intégral sera à la charge du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal;
- iv) Une augmentation de 14 240 dollars (représentant un ajustement de 2 % pour inflation) du coût de l'organisation des réunions de la Réunion des Parties.

c) Une diminution de 80 000 dollars inscrite au budget de 2017 pour couvrir le coût de la célébration du trentième anniversaire du Protocole de Montréal.

16. Le projet de budget pour 2019 a été majoré de 2 % par rapport au projet de budget pour 2018, par suite d'un ajustement pour inflation des coûts salariaux et du coût des réunions.

D. Montant des contributions et arriérés de contributions

17. Le solde et la réserve du Fonds, qui, en termes financiers, correspondent au total de l'actif (contributions à recevoir en espèces et biens matériels, notamment) déduction faite du passif, s'établissaient à 4 173 580 dollars au 31 décembre 2016. Le tableau 1 fait apparaître l'évolution du solde et de la réserve du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal de 2010 à 2017, les chiffres pour 2017 étant de projections.

Évolution du solde et de la réserve du Fonds entre 2010 et 2017

(en milliers de dollars)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<i>Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal</i>	<i>Normes UNSAS montant effectif</i>	<i>Normes UNSAS montant effectif</i>	<i>Normes UNSAS montant effectif</i>	<i>Normes UNSAS montant effectif</i>	<i>Normes IPSAS montant effectif</i>	<i>Normes IPSAS montant effectif</i>	<i>Normes IPSAS montant effectif</i>	<i>Normes IPSAS montant projeté</i>
Excédent accumulé en début d'année	7 421	7 217	7 230	7 058	7 531	5 603	3 943	3 159
Ajustement IPSAS					(1 469)			
Contributions	4 277	4 277	4 277	4 277	4 277	4 277	4 277	5 757
Intérêts/recettes diverses	142	55	51	16	47	6	18	18
Dépenses	(4 623)	(4 319)	(4 500)	(4 198)	(4 783)	(5 665)	(5 019)	(5 146)
Ajustements			–	378	–	(278)	(60)	243
Solde du Fonds en fin d'exercice	7 217	7 230	7 058	7 531	5 603	3 943	3 159	4 031
Réserve financière statutaire (15 % du budget)	678	678	678	678	678	955	115	772
Solde et réserve du Fonds	7 895	7 908	7 736	8 209	6 281	4 898	4 174	4 803*

Abréviations : UNSAS = Normes comptables du système des Nations Unies; IPSAS = Normes comptables internationales pour le secteur public.

*Suppose un taux de recouvrement des contributions volontaires pour 2017 de 100 % et un niveau de dépenses pour 2017 égal à celui indiqué dans le projet de budget révisé pour 2017.

18. Au paragraphe 3 de la décision XXVIII/16, les Parties ont pris note du montant des contributions pour 2018 (5 910 915 dollars), correspondant au projet de budget (5 498 526 dollars) majoré de 7,5 %, pour financer le budget et reconstituer 50 % de la réserve de trésorerie requise, soit 15 % du projet de budget annuel. Compte tenu de la diminution des coûts et des contributions supplémentaires versées en 2016, le solde de trésorerie en fin d'année s'établissait au niveau confortable de 2,5 millions de dollars, alors qu'un déficit (-1 million de dollars) était prévu. Ce solde a dûment couvert le montant nécessaire pour la réserve de trésorerie requise de 15 %, qui se montait à 1 015 824 dollars à la fin de 2016. Si l'intégralité du reste des contributions annoncées pour 2017 sont effectivement recouvrées, le solde de trésorerie devrait s'établir à 2,4 millions de dollars d'ici la fin de l'année 2017, ce qui sera suffisant pour assurer la réserve de trésorerie requise (771 893 dollars, soit 15 % du projet de budget révisé pour 2017). Aussi n'est-il plus nécessaire d'accroître la réserve de trésorerie en établissant le niveau de contribution en 2018 au niveau inscrit au budget majoré de 7,5 %.

19. Le Secrétariat recommande, en conséquence, des contributions volontaires d'un montant de 5 614 251 dollars pour 2018 et de 5 680 435 dollars pour 2019, ces montants correspondant aux projets de budget pour ces deux années. Le barème des contributions volontaires pour 2018 et 2019 figure à l'annexe III.

Annexe I

**Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :
projet de budget révisé pour 2017 et projets de budget
pour 2018 et 2019**

Tableau 1
Résumé des révisions budgétaires pour 2017
(en dollars)

<i>Objets de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2017</i>	<i>Montant révisé pour 2017</i>	<i>Variation</i>	<i>Variation en %</i>
Traitements, indemnités et prestations	1 483 072	1 483 072	–	–
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	85 000	85 000	–	–
Dépenses de fonctionnement			–	–
Coût des réunions	1 391 000	1 206 000	(185 000)	-13%
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts	1 255 000	1 255 000	–	–
Frais de voyages du personnel envoyé en mission	225 000	225 000	–	–
Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables	299 870	299 870	–	–
Total partiel	4 738 942	4 553 942	(185 000)	- 4%
Dépenses d'appui au programme (13 %)	616 062	592 012	(24 050)	-4%
Total	5 355 004	5 145 954	(209 050)	-4%

Tableau 2
Résumé des projets de budget pour 2017, 2018 et 2019
(en dollars)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Traitements, indemnités et prestations	1 483 072	1 512 734	1 542 989
Rémunération et indemnités des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire	85 000	85 000	85 000
Dépenses de fonctionnement			
Coût des réunions	1 206 000	1 670 760	1 699 075
Participation aux réunions des représentants des Parties visées à l'article 5	1 255 000	1 255 000	1 255 000
Frais de voyages du personnel envoyé en mission	225 000	225 000	225 000
Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables	299 870	219 870	219 870
Total partiel	4 553 942	4 968 364	5 026 934
Dépenses d'appui au programme (13 %)	592 012	645 887	653 501
Total	5 145 954	5 614 251	5 680 435

Tableau 3
**Projet de budget révisé pour 2017 et projets de budget pour 2018 et 2019 du
 Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des
 substances qui appauvrissent la couche d'ozone**
 (en dollars)

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montant révisé pour 2017</i>	<i>Montant proposé pour 2018</i>	<i>Montant proposé pour 2019</i>
1000 Traitements, indemnités et prestations	1 483 072	1 512 734	1 542 989
1200 Consultants	85 000	85 000	85 000
Dépenses de fonctionnement			
1300 Coût des réunions			
1321 Coût des services de conférence : réunions du Groupe de travail à composition non limitée	676 000	689 520	703 310
1322 Coût des services de conférence : réunions préparatoires et Réunions des Parties	275 000	726 240	740 765
1323 Dépenses de communication des membres des groupes d'évaluation issus de Parties visées à l'article 5 et dépenses afférentes à l'organisation des réunions des groupes	70 000	70 000	70 000
1324 Coût des services de conférence : réunions du Bureau	25 000	25 000	25 000
1325 Coût des services de conférence : réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000
1326 Coût des services de conférence : réunions de consultations informelles au titre du Protocole de Montréal	10 000	10 000	10 000
5401 Représentation	25 000	25 000	25 000
Total partiel : Coût des réunions	1 206 000	1 670 760	1 699 075
3300 Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et des experts			
3301 Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions des groupes d'évaluation	400 000	400 000	400 000
3302 Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions préparatoires et aux Réunions des Parties	375 000	375 000	375 000
3303 Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée	325 000	325 000	325 000
3304 Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Bureau	20 000	20 000	20 000
3305 Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions du Comité d'application	125 000	125 000	125 000
3306 Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 aux réunions de consultations informelles	10 000	10 000	10 000
Total partiel : Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5	1 255 000	1 255 000	1 255 000
1600 Voyages en mission			
1601 Frais de voyage du personnel envoyé en mission	210 000	210 000	210 000
1602 Frais de voyage du personnel des services de conférence envoyé en mission	15 000	15 000	15 000
Total partiel : Voyages en mission	225 000	225 000	225 000
4100-5300 Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables			
4100 Matériel consommable	18 000	18 000	18 000
4200 Matériel non consommable	25 000	25 000	25 000
4300 Location des locaux de bureau	41 870	41 870	41 870
5100 Utilisation et entretien du matériel	20 000	20 000	20 000
5200 Frais d'établissement des rapports	75 000	75 000	75 000
5300 Divers	120 000	40 000	40 000
Total partiel : Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables	299 870	219 870	219 870
Total, coûts directs	4 553 942	4 968 364	5 026 934
Dépenses d'appui au programme (13 %)	592 012	645 887	653 501
Total général	5 145 954	5 614 251	5 680 435

Notes explicatives accompagnant le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget pour 2018 et 2019 du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

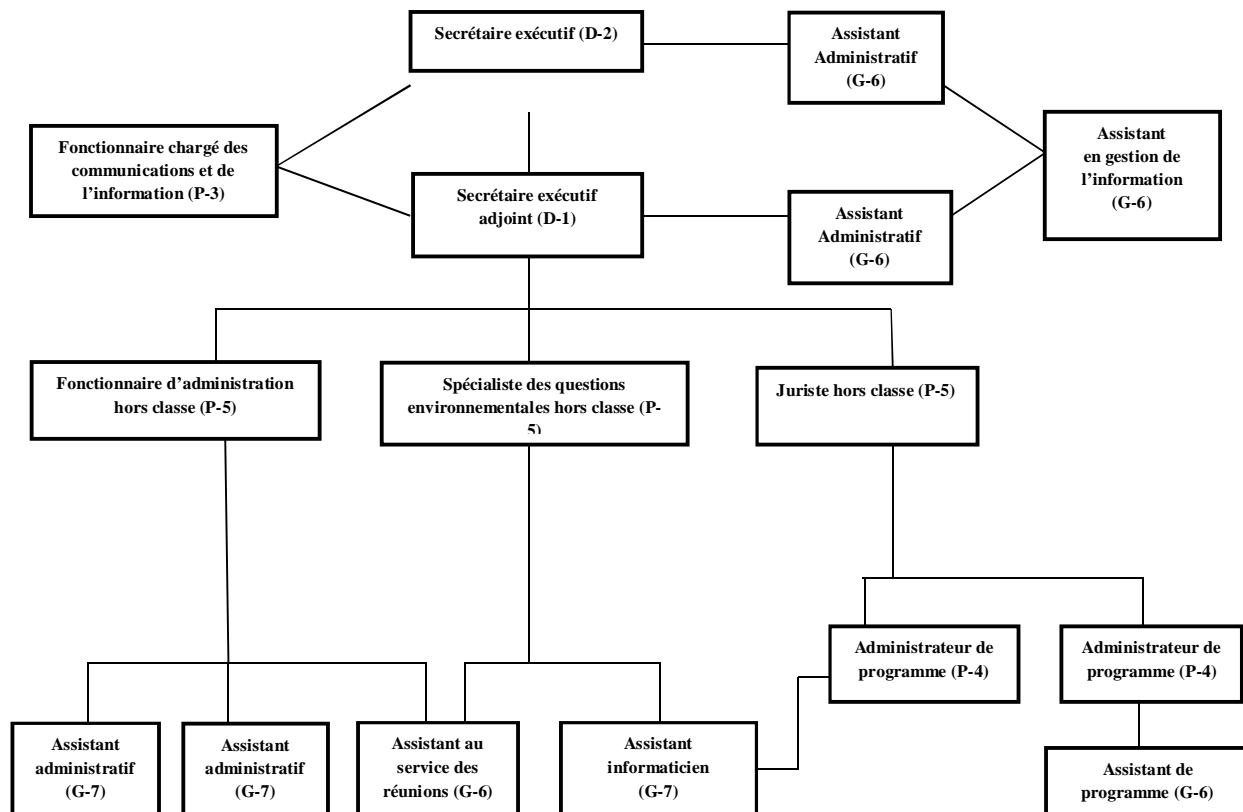
<i>Objet de dépenses</i>	<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Observations</i>
Traitements, indemnités et prestations	1000	<p>Les coûts pour 2018 et 2019 ont été majorés de 2 % pour inflation.</p> <p>Le tableau détaillé des effectifs du Secrétariat figure à l'annexe II.</p> <p>Les postes de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) et d'assistant administratif principal (G-7) sont financés à l'aide des dépenses d'appui au programme.</p> <p>Le poste de fonctionnaire chargé des communications et de l'information (P-3) est financé intégralement par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne.</p>
Consultants	1200	<p>Des consultants ont été recrutés par le Secrétariat pour effectuer des recherches en vue des réunions et faciliter la tenue de l'atelier sur les normes de sécurité prévu le 11 juillet 2017. Le montant approuvé pour 2017 a été maintenu pour 2018 et 2019.</p>
Dépenses de fonctionnement		<p>Cette section comprend le coût des réunions, les frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5 et les dépenses de représentation.</p>
	1300	Coût des réunions
	1321	<p>Réunions du Groupe de travail à composition non limitée :</p> <p>Le montant proposé pour 2017 est présenté comme un coût moyen pour les cinq lieux d'affectation : Bangkok, Montréal, Nairobi, Paris et Vienne. Les coûts pour 2018 et 2019 ont été majorés de 2 % par an pour tenir compte de l'inflation. Ces coûts seront ajustés en fonction du lieu des réunions.</p>
	1322	<p>Réunions préparatoires et Réunions des Parties :</p> <p>En 2017, la réunion conjointe de la Conférence des Parties (onzième réunion) et de la vingt-neuvième Réunion des Parties sera accueillie à Montréal par le Gouvernement canadien. Le coût de la réunion sera réduit de 185 000 dollars, ce qui correspond au coût estimatif de l'ONUN pour les services d'interprétation, qui seront assurés par le Gouvernement canadien.</p> <p>En 2017, le coût de la réunion conjointe de la Conférence des Parties (onzième réunion) et de la vingt-neuvième Réunion des Parties sera partagé avec le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne, pour un budget de 252 000 dollars. En 2018 et 2019, le coût intégral de la réunion sera pris en charge par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.</p> <p>Le montant proposé pour 2017 est présenté comme un coût moyen pour les cinq lieux d'affectation : Bangkok, Montréal, Nairobi, Paris et Vienne. Les coûts pour 2018 et 2019 ont été majorés de 2 % par an pour tenir compte de l'inflation. Ces coûts seront ajustés en fonction du lieu des réunions et selon qu'elles seront ou non accueillies par une Partie.</p>
	1324	<p>Une réunion du Bureau est prévue en 2017, 2018 et 2019. Les services d'interprétation et la traduction des documents seront assurés dans les langues appropriées, selon la composition du Bureau. Les coûts proposés sont restés inchangés par rapport aux coûts approuvés pour 2017.</p>
	1325	<p>Les budgets proposés pour le Comité d'application pour ses réunions de 2018 et 2019 sont restés inchangés par rapport aux chiffres approuvés pour 2017.</p>
	5401	<p>Les dépenses de représentation couvrent le coût des réceptions organisées à l'occasion des réunions du Groupe de travail à composition non limitée et des Réunions des Parties. Les fonds nécessaires peuvent être prélevés sur les rubriques budgétaires afférentes aux services de conférence au cas où ces services pourraient être requis, soit en recrutant des consultants à titre individuel soit en recourant à des contrats de sous-traitance.</p> <p>Les coûts pour 2018 et 2019 resteront inchangés par rapport au montant approuvé pour 2017.</p>
	3300	<p>Frais de voyage des représentants des Parties visées à l'article 5</p> <p>La participation des représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 à diverses réunions organisées dans le cadre du Protocole de Montréal est chiffrée à 5 000 dollars par représentant et par réunion, en se fondant sur le tarif en classe économique le plus approprié et le plus avantageux et l'indemnité journalière de subsistance versée par l'ONU.</p> <p>Les coûts pour 2018 et 2019 resteront inchangés par rapport au montant approuvé pour 2017.</p>

<i>Objet de dépenses</i>	<i>Rubrique budgétaire</i>	<i>Observations</i>
		Le Secrétariat confirme qu'aucun crédit inscrit aux rubriques budgétaires figurant dans cette section n'a servi à couvrir le coût des frais de voyage de représentants de Parties non visées à l'article 5.
Voyages en mission	1600	Le montant alloué aux voyages en mission pour 2018 et 2019 demeure inchangé par rapport au montant approuvé pour 2017.
Autres dépenses de fonctionnement : fournitures et consommables	4100-5300	Cette section comprend le matériel consommable et non consommable, la location des locaux de bureau, les frais d'établissement des rapports et les frais divers. Les crédits proposés pour 2018 et 2019 demeurent inchangés par rapport aux montants approuvés pour 2017, à l'exception du montant inscrit à la rubrique « divers », qui comprend 10 000 dollars pour la communication, 10 000 dollars pour le fret, 10 000 dollars pour la formation et 10 000 dollars pour la célébration de la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, porté à 90 000 dollars en 2017 pour financer un plan plus étoffé pour marquer le trentième anniversaire du Protocole de Montréal.

Annexe II

Organigramme et tableau des effectifs du Secrétariat de l'ozone

Organigramme



Équipe de direction : Secrétaire exécutif, Secrétaire exécutif adjoint, juriste (hors classe), spécialiste des questions environnementales (hors classe) et fonctionnaire d'administration (hors classe)

Équipe chargée de l'administration et de la gestion : fonctionnaire d'administration (hors classe) et tout le personnel des services généraux

Équipe chargée des questions d'environnement et des groupes d'évaluation : spécialiste des questions environnementales (hors classe) et administrateurs

Équipe chargée des questions juridiques et de l'application du droit : juriste (hors classe) et administrateurs

Équipe chargée des technologies de l'information : administrateur de programme, assistant en gestion de l'information et assistant informaticien

Classe	Administrateurs	Services généraux	Total
D-2	1	-	1
D-1	1	-	1
2 postes ont été supprimés en 2016			

Tableau des effectifs – Postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal

Classe	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Services généraux	Total
D-2 ^a	1	-	1
D-1	1	-	1
P-5 ^b	2	-	2
P-4	2	-	2
Services généraux ^c		5	5
Total	6	5	11

^a Financé à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à hauteur de 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^b Un poste financé à 100 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et un autre poste financé à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

^c Trois postes financés à 100 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et deux postes financés à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et à 50 % par le Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal.

Annexe III

Barème des contributions des Parties : options proposées**Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone****(Résolution 70/245 de l'Assemblée générale sur le barème des quotes-parts
pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies avec plafond
de 22 %)**

(en dollars)

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté (avec plafond de 22 %)</i>	<i>2017 Contributions des Parties</i>	<i>2018 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>	<i>2019 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>
1	Afghanistan	0.000	0	0	0
2	Afrique du Sud	0.362	20 839	20 348	20 588
3	Albanie	0.000	0	0	0
4	Algérie	0.160	9 211	9 000	9 106
5	Allemagne	6.362	366 237	357 159	361 369
6	Andorre	0.000	0	0	0
7	Angola	0.000	0	0	0
8	Antigua-et-Barbuda	0.000	0	0	0
9	Arabie saoudite	1.141	65 683	64 064	64 819
10	Argentine	0.888	51 119	49 865	50 453
11	Arménie	0.000	0	0	0
12	Australie	2.327	133 957	130 643	132 183
13	Autriche	0.717	41 275	40 250	40 724
14	Azerbaïdjan	0.000	0	0	0
15	Bahamas	0.000	0	0	0
16	Bahreïn	0.000	0	0	0
17	Bangladesh	0.000	0	0	0
18	Barbade	0.000	0	0	0
19	Bélarus	0.000	0	0	0
20	Belgique	0.881	50 716	49 473	50 057
21	Belize	0.000	0	0	0
22	Bénin	0.000	0	0	0
23	Bhoutan	0.000	0	0	0
24	Bolivie (État plurinational de)	0.000	0	0	0
25	Bosnie-Herzégovine	0.000	0	0	0
26	Botswana	0.000	0	0	0
27	Brésil	3.807	219 155	213 714	216 233
28	Brunéi Darussalam	0.000	0	0	0
29	Bulgarie	0.000	0	0	0
30	Burkina Faso	0.000	0	0	0
31	Burundi	0.000	0	0	0
32	Cabo Verde	0.000	0	0	0
33	Cambodge	0.000	0	0	0
34	Cameroun	0.000	0	0	0

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté (avec plafond de 22 %)</i>	<i>2017 Contributions des Parties</i>	<i>2018 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>	<i>2019 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>
35	Canada	2.908	167 403	163 290	165 215
36	Chili	0.397	22 854	22 305	22 568
37	Chine	7.887	454 025	442 801	448 021
38	Chypre	0.000	0	0	0
39	Colombie	0.321	18 479	18 000	18 213
40	Comores	0.000	0	0	0
41	Congo	0.000	0	0	0
42	Costa Rica	0.000	0	0	0
43	Côte d'Ivoire	0.000	0	0	0
44	Croatie	0.000	0	0	0
45	Cuba	0.000	0	0	0
46	Danemark	0.581	33 446	32 647	33 032
47	Djibouti	0.000	0	0	0
48	Dominique	0.000	0	0	0
49	Égypte	0.151	8 693	8 497	8 597
50	El Salvador	0.000	0	0	0
51	Émirats arabes unis	0.601	34 597	33 765	34 163
52	Équateur	0.000	0	0	0
53	Érythrée	0.000	0	0	0
54	Espagne	2.433	140 059	136 570	138 180
55	Estonie	0.000	0	0	0
56	États-Unis d'Amérique	21.906	1 261 047	1 229 847	1 244 345
57	Éthiopie	0.000	0	0	0
58	Ex-République yougoslave de Macédoine	0.000	0	0	0
59	Fédération de Russie	3.075	177 016	172 626	174 661
60	Fidji	0.000	0	0	0
61	Finlande	0.454	26 135	25 491	25 792
62	France	4.838	278 506	271 628	274 831
63	Gabon	0.000	0	0	0
64	Gambie	0.000	0	0	0
65	Géorgie	0.000	0	0	0
66	Ghana	0.000	0	0	0
67	Grèce	0.469	26 999	26 330	26 640
68	Grenade	0.000	0	0	0
69	Guatemala	0.000	0	0	0
70	Guinée	0.000	0	0	0
71	Guinée-Bissau	0.000	0	0	0
72	Guinée équatoriale	0.000	0	0	0
73	Guyana	0.000	0	0	0
74	Haïti	0.000	0	0	0
75	Honduras	0.000	0	0	0
76	Hongrie	0.160	9 211	9 000	9 106
77	Îles Cook	0.000	0	0	0
78	Îles Marshall	0.000	0	0	0
79	Îles Salomon	0.000	0	0	0

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté (avec plafond de 22 %)</i>	<i>2017 Contributions des Parties</i>	<i>2018 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>	<i>2019 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>
80	Inde	0.734	42 254	41 200	41 686
81	Indonésie	0.502	28 898	28 175	28 507
82	Iran (République islamique d')	0.469	26 999	26 330	26 640
83	Iraq	0.128	7 368	7 211	7 296
84	Irlande	0.334	19 227	18 727	18 948
85	Islande	0.000	0	0	0
86	Israël	0.428	24 638	24 038	24 321
87	Italie	3.732	214 837	209 521	211 991
88	Jamaïque	0.000	0	0	0
89	Japon	9.639	554 882	541 133	547 512
90	Jordanie	0.000	0	0	0
91	Kazakhstan	0.190	10 938	10 677	10 803
92	Kenya	0.000	0	0	0
93	Kirghizistan	0.000	0	0	0
94	Kiribati	0.000	0	0	0
95	Koweït	0.284	16 349	15 932	16 120
96	Lesotho	0.000	0	0	0
97	Lettonie	0.000	0	0	0
98	Liban	0.000	0	0	0
99	Libéria	0.000	0	0	0
100	Libye	0.124	7 138	6 988	7 070
101	Liechtenstein	0.000	0	0	0
102	Lituanie	0.000	0	0	0
103	Luxembourg	0.000	0	0	0
104	Madagascar	0.000	0	0	0
105	Malaisie	0.321	18 479	18 000	18 213
106	Malawi	0.000	0	0	0
107	Maldives	0.000	0	0	0
108	Mali	0.000	0	0	0
109	Malte	0.000	0	0	0
110	Maroc	0.000	0	0	0
111	Maurice	0.000	0	0	0
112	Mauritanie	0.000	0	0	0
113	Mexique	1.429	82 262	80 220	81 165
114	Micronésie (États fédérés de)	0.000	0	0	0
115	Monaco	0.000	0	0	0
116	Mongolie	0.000	0	0	0
117	Monténégro	0.000	0	0	0
118	Mozambique	0.000	0	0	0
119	Myanmar	0.000	0	0	0
120	Namibie	0.000	0	0	0
121	Nauru	0.000	0	0	0
122	Népal	0.000	0	0	0
123	Nicaragua	0.000	0	0	0
124	Niger	0.000	0	0	0

	<i>Nom de la Partie</i>	<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté (avec plafond de 22 %)</i>	<i>2017 Contributions des Parties</i>	<i>2018 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>	<i>2019 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>
125	Nigéria	0.208	11 974	11 684	11 821
126	Nioué	0.000	0	0	0
127	Norvège	0.845	48 644	47 461	48 020
128	Nouvelle-Zélande	0.267	15 370	14 982	15 158
129	Oman	0.113	6 505	6 317	6 391
130	Ouganda	0.000	0	0	0
131	Ouzbékistan	0.000	0	0	0
132	Pakistan	0.000	0	0	0
133	Palaos	0.000	0	0	0
134	Panama	0.000	0	0	0
135	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.000	0	0	0
136	Paraguay	0.000	0	0	0
137	Pays-Bas	1.476	84 968	82 847	83 824
138	Pérou	0.135	7 771	7 603	7 692
139	Philippines	0.164	9 441	9 224	9 333
140	Pologne	0.837	48 183	47 014	47 568
141	Portugal	0.390	22 451	21 914	22 172
142	Qatar	0.268	15 428	15 038	15 215
143	République arabe syrienne	0.000	0	0	0
144	République centrafricaine	0.000	0	0	0
145	République de Corée	2.030	116 860	113 984	115 328
146	République de Moldova	0.000	0	0	0
147	République démocratique du Congo	0.000	0	0	0
148	République démocratique populaire lao	0.000	0	0	0
149	République dominicaine	0.000	0	0	0
150	République populaire démocratique de Corée	0.000	0	0	0
151	République-Unie de Tanzanie	0.000	0	0	0
152	Roumanie	0.183	10 535	10 286	10 407
153	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4.444	255 825	249 491	252 432
154	Rwanda	0.000	0	0	0
155	Sainte-Lucie	0.000	0	0	0
156	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.000	0	0	0
157	Saint-Kitts-et-Nevis	0.000	0	0	0
158	Saint-Marin	0.000	0	0	0
159	Saint-Siège	0.000	0	0	0
160	Samoa	0.000	0	0	0
161	Sao Tomé-et-Principe	0.000	0	0	0
162	Sénégal	0.000	0	0	0
163	Serbie	0.000	0	0	0
164	Seychelles	0.000	0	0	0
165	Sierra Leone	0.000	0	0	0
166	Singapour	0.445	25 617	24 988	25 283

<i>Nom de la Partie</i>		<i>Barème des quotes-parts de l'ONU ajusté (avec plafond de 22 %)</i>	<i>2017 Contributions des Parties</i>	<i>2018 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>	<i>2019 Contributions des Parties (contributions égales au budget proposé)</i>
167	Slovaquie	0.159	9 153	8 944	9 050
168	Slovénie	0.000	0	0	0
169	Somalie	0.000	0	0	0
170	Soudan	0.000	0	0	0
171	Soudan du Sud	0.000	0	0	0
172	Sri Lanka	0.000	0	0	0
173	Suède	0.952	54 803	53 442	54 072
174	Suisse	1.135	65 338	63 728	64 480
175	Suriname	0.000	0	0	0
176	Swaziland	0.000	0	0	0
177	Tadjikistan	0.000	0	0	0
178	Tchad	0.000	0	0	0
179	Tchéquie	0.343	19 745	19 230	19 457
180	Thaïlande	0.290	16 694	16 268	16 460
181	Timor-Leste	0.000	0	0	0
182	Togo	0.000	0	0	0
183	Tonga	0.000	0	0	0
184	Trinité-et-Tobago	0.000	0	0	0
185	Tunisie	0.000	0	0	0
186	Turkménistan	0.000	0	0	0
187	Turquie	1.014	58 372	56 908	57 579
188	Tuvalu	0.000	0	0	0
189	Ukraine	0.103	5 929	5 758	5 826
190	Union européenne	2.489	143 283	139 755	141 403
191	Uruguay	0.000	0	0	0
192	Vanuatu	0.000	0	0	0
193	Venezuela (République bolivarienne du)	0.569	32 813	31 920	32 296
194	Viet Nam	0.000	0	0	0
195	Yémen	0.000	0	0	0
196	Zambie	0.000	0	0	0
197	Zimbabwe	0.000	0	0	0
	Total	100.000	5 756 633	5 614 251	5 680 435